

 SELECTION MEZZODI CAPITALISATION¹	
Montant minimal de versement initial	7 500 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros	1,00% maximum
Support unités de compte	1,10% maximum
Support Eurocroissance	1,00% maximum
Gestion pilotée	NA
Frais de gestion des unités de compte (propres aux actifs)	
1/ Gestion libre	
Fonds actions² (moyenne au 31/12/2025)	2,04%
Dont taux de rétrocessions de commissions³	0,78%
Fonds de capital-investissement (moyenne au 31/12/2025)	3,00%
Dont taux de rétrocessions de commissions³	0,94%
Fonds immobilier⁴ (moyenne au 31/12/2025)	3,00%
Dont taux de rétrocessions de commissions³	0,51%
Fonds mixtes (moyenne au 31/12/2025)	1,99%
Dont taux de rétrocessions de commissions³	0,72%
Fonds monétaires (moyenne au 31/12/2025)	0,31%
Dont taux de rétrocessions de commissions³	0,05%
Fonds obligations⁵ (moyenne au 31/12/2025)	1,36%
Dont taux de rétrocessions de commissions³	0,48%
Fonds spéculatifs (moyenne au 31/12/2025)	2,41%
Dont taux de rétrocessions de commissions³	0,79%
Autres (moyenne au 31/12/2025)	2,09%
Dont taux de rétrocessions de commissions³	0,84%
2/ Gestion pilotée	
Mode de gestion n°1 (moyenne au 31/12/2025)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions³	NA
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels⁶	15,00% maximum
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	5,00%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0,00%
Frais d'arbitrage (exclusion des frais liés aux options de gestion)	
Proportionnels ou forfaitaires	53€ + 1,75% maximum/arbitrage
Nombre d'arbitrages gratuits/an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat	0,00%

NA : non applicable

¹= Le tableau indique les principaux frais du contrat d’assurance vie ou de capitalisation constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

² = la catégorie « fonds actions » (OPC de type actions) inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs (actions et obligations en direct).

³= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

⁴= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI, les SCI et autres FIA Immobilier.

⁵= la catégorie « fonds obligations » concerne les OPC de type obligations.

⁶=Frais prélevés sur le solde créditeur du compte de participation aux résultats spécifique du fonds croissance.